

Séance conjointe des Conseils communal et de l'action sociale du 18 novembre 2024

Présents :

Pour le Conseil communal :

MAES Valérie, Bourgmestre - Présidente

AVRIL Jérôme, ~~CECCATO Patrice~~, ALAIMO Michele, HOFMAN Audrey, MATHY

Arnaud, GAGLIARDO Salvatore, membres du Collège

CUSUMANO Concetta, FRANSOLET Gilbert, ~~FRANÇUS Michel~~, MICCOLI Elvira,

TERRANOVA Rosa, VENDRIX Frédéric, D'HONT Michel, DUFRANNE Samuel,

HANNAOUI Khalid, ~~MALKOC Hasan~~, SCARAFONE Sergio, ODANGIU Iulian, CLAES

Sophie, VANDIEST Philippe, ~~BELLICANO Thomas~~, PASSANISI Isabelle,

~~MELLAERTS Corinne~~, LOMBARDO Guiseppe, LENTINI Giovanni, COLOMBINI

Sandra, Conseillers

LAFOSSE Maxime, Directeur général adjoint

~~LEFEBVRE Pierre~~, Directeur Général

Pour le Conseil de l'action sociale :

GAGLIARDO Salvatore, Président

WILMOTTE Jean-Marc, VENDRIX Frédéric, RAEPERS Déborah, AMAR Hawa,

TERRANOVA Rosa, GILLET Eric, LICATA Gaetano, ~~DI FRANCO Valentin~~, DA

COSTA OLIVERA GOMES Victor, ~~CARREIN Kelly~~, Conseillers

LYES Sabine, Directrice générale

Mme la Bourgmestre V. MAES ouvre la séance à 19h15 et souhaite la bienvenue aux membres des Conseils présents ainsi qu'au public. Elle excuse les absences de Mmes et MM. A HOFMAN, P CECCATO, C MELLAERTS, V. DI FRANCO et P. LEFEBVRE.

Mme la Bourgmestre V. MAES propose de passer à l'examen de l'unique point de la séance de ce jour, à savoir le « Rapport relatif aux synergies existantes et à développer entre la commune et le Centre public d'action sociale (exercice 2024) ». Elle cède la parole à M. Maxime LAFOSSE, Directeur général adjoint communal.

M. le Directeur général adjoint M. LAFOSSE précise que ce rapport s'inspire grandement du rapport 2023, pour deux raisons. En premier lieu, son élaboration dans le contexte des affaires courantes. En deuxième lieu, le temps nécessaire à la mise en œuvre des synergies structurelles adoptées en 2023 (sur la base d'un principe, ici simplifié, « l'opérationnel au CPAS, le support à la commune »). Il insiste notamment sur la nécessité de bien réaliser les synergies, en prenant le temps nécessaire, notamment d'un point de vue humain, pour les travailleurs. Il revient sur trois synergies particulières, à savoir l'étude relative au rapprochement des services sociaux, la mise en œuvre d'un SIPPT commun et la synergisation des services en RH (pour laquelle l'établissement de processus commun est prévu dès 2025).

M. le Conseiller G. FRANSOLET exprime sa satisfaction de voir les avancées, en 6 ans, en termes de synergies. Il souligne que l'important reste le service rendu aux citoyens. Il souligne les réflexions importantes sur la gestion du CPAS et la gestion financière. Il appelle à mettre en œuvre les synergies le plus rapidement possible, en faisant fi de tabous. En effet, l'objectif doit être la recherche d'efficacité pour les bénéficiaires.

M. le Conseiller S. DUFRANNE annonce partager le souci d'accès des bénéficiaires. Il salue le fait que d'une obligation légale, on a créé une opportunité managériale. Il rappelle l'importance du travail social de proximité, au plus proche des habitants et suggère d'utiliser ces synergies dans le contexte qui s'annonce compliqué pour notre commune eu égard aux politiques régionales et fédérales annoncées.

M. le Président du CPAS S. GAGLIARDO tient à remercier les conseillers de l'action sociale sortants ; il est rejoint par **Mme la Bourgmestre V. MAES**.

M. le Conseiller G. LICATA adresse ses remerciements à l'occasion de la fin de son mandat de conseiller de l'action sociale.

M. le Conseiller E. GILLET remercie les travailleurs auteurs du rapport. Il rappelle que le PTB n'est pas opposé par principe aux synergies (par exemple en termes de marchés d'assurance) mais reste prudent sur les questions de charges de travail et de dégradation du service. Il précise que si les synergies s'imposent à nous, ce n'est pas le cas du new public management. L'année dernière, le PTB a exprimé son désaccord sur la philosophie proposée (« l'opérationnel au CPAS, le support à la commune ») car il tient au contrôle citoyen et ne souhaite pas que les transferts de services vers le CPAS soient une façon de contourner le débat public.

A l'issue de cette séance conjointe, Mme la Bourgmestre V. MAES remercie les participants à la séance conjointe, qu'elle lève à 19h42.

POUR LE CONSEIL COMMUNAL,

Pierre LEFEBVRE

Directeur général

Valérie MAES

Présidente

POUR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE,

Sabine LYES

Directrice générale

Salvatore GAGLIARDO

Président